



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 mai 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint ma déclaration concernant l'exposé annuel au Conseil de sécurité du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#), établie conformément au paragraphe 2 de la résolution [2325 \(2016\)](#) du Conseil (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytswerve**



Annexe à la lettre datée du 8 mai 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Belgique remercie Dian Triansyah Djani, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), de son exposé écrit. Nous nous félicitons des progrès substantiels accomplis dans la mise en œuvre mondiale de la résolution 1540 (2004) depuis son adoption, il y a presque 15 ans, mais nous notons également la persistance de nombreuses lacunes qui en entravent l'application intégrale et effective, laquelle s'inscrit dans le long terme et est un travail en constante évolution.

Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés par la présidence pour encourager les États à déposer un premier rapport national ou une révision d'un rapport précédent, ainsi que toutes les activités de sensibilisation menées par le Comité et son groupe d'experts.

La menace terroriste persiste et évolue. Les groupes terroristes et les groupes non étatiques s'adaptent constamment aux nouvelles réalités du terrain. Le risque que des groupes non étatiques acquièrent des armes de destruction massive reste une préoccupation majeure, et nous devons rester vigilants.

Pour faire face à cette menace, nous nous devons de rappeler aux États Membres qu'il leur incombe d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'insister pour que soient prises toutes les mesures nécessaires pour mettre en place une législation nationale et des contrôles nationaux afin d'empêcher les acteurs non étatiques d'acquérir des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, ou le matériel nécessaire à leur fabrication.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la participation du Groupe d'experts à de nombreuses conférences, ainsi que de la collaboration permanente du Comité avec des organisations internationales telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale de la Santé, qui peuvent encourager leurs États membres à mieux intégrer dans leur législation nationale les obligations découlant des résolutions.

Il est également recommandé que les États associent la société civile, les milieux universitaires et l'industrie et, dans ce contexte, nous nous félicitons particulièrement des conférences tenues dans le cadre du Processus de Wiesbaden, qui réunissent tous ces acteurs dans une ambiance constructive.

Le Comité joue un rôle essentiel pour faire correspondre l'offre et la demande d'assistance tout au long du processus. Toutefois, face à des groupes non étatiques, y compris terroristes, qui semblent s'adapter constamment aux nouvelles réalités du terrain et pouvoir tirer profit des progrès scientifiques et technologiques, ainsi que de frontières ouvertes et du commerce international, il faut que le Comité fasse lui aussi preuve d'inventivité.

La procédure d'examen commencera bientôt, dans le cadre du renouvellement du mandat du Comité, en avril 2021. Profitons de l'occasion pour examiner en profondeur les lacunes qui entravent le bon fonctionnement du Comité et tenons-nous prêts, au besoin, à opérer des réformes audacieuses. La Belgique est favorable à un renforcement du mandat du Comité et de son groupe d'experts, qui devraient être en mesure de mieux recenser les lacunes dans la mise en œuvre et de conseiller efficacement les États Membres sur la manière d'y remédier, sans attendre simplement que la demande leur en soit faite. Le Groupe d'experts devrait également avoir une meilleure idée de la phase de renforcement des capacités, lorsqu'elle a lieu. Il devrait en outre pouvoir procéder à une analyse de la menace internationale et faire rapport au Comité à cet égard. Enfin, il devrait aussi pouvoir conseiller le Comité, à

partir de cette analyse, sur les priorités à établir dans les activités. Nous apportons au Comité tout notre soutien et toute notre coopération dans ce domaine crucial.
